



ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE  
Midi-Pyrénées

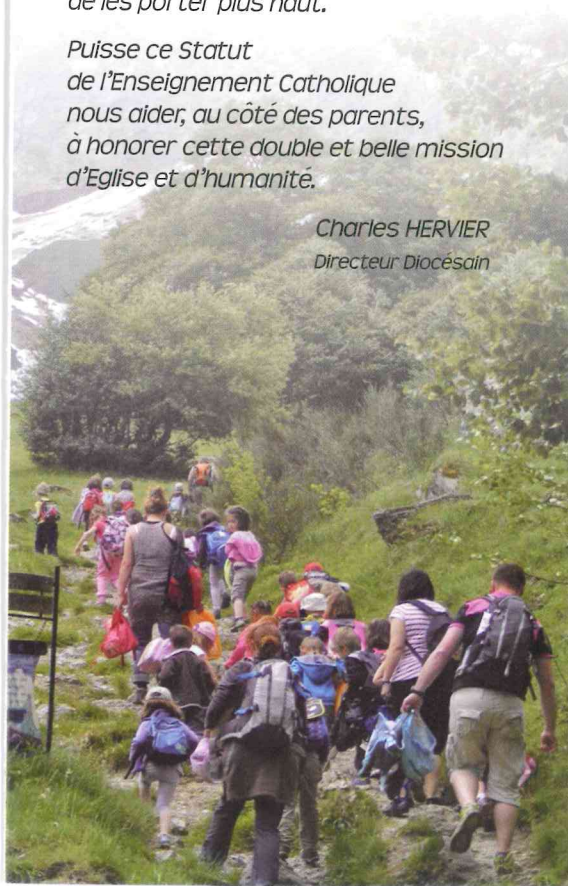
*Élever des jeunes !*

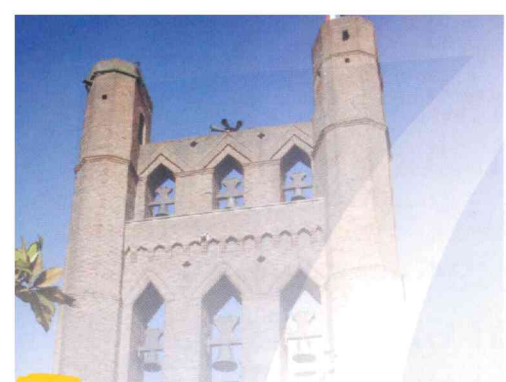
*Les élever comme  
synonyme de les éduquer.*

*Les élever comme synonyme  
de les porter plus haut.*

*Puisse ce Statut  
de l'Enseignement Catholique  
nous aider, au côté des parents,  
à honorer cette double et belle mission  
d'Eglise et d'humanité.*

*Charles HERVIER  
Directeur Diocésain*





### Enseignement Catholique : une association originale au service public

L'école catholique propose à tous son projet éducatif spécifique et, ce faisant, elle accomplit dans la société un **service d'intérêt général**. C'est pourquoi les écoles catholiques s'inscrivent délibérément dans une logique de contribution au service éducatif de la Nation. Dans le cadre du principe de liberté d'enseignement, elles coopèrent volontiers avec les pouvoirs publics et les autres institutions éducatives, avec lesquels elles tissent un **dialogue serein et constructif**, fondé « sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle propre et le service commun à l'égard de l'homme ». *Art. 13*

### Les parents

La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. **Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants** ; ils ont à favoriser leur « éducation totale, personnelle et sociale ». *Art. 4*

### Les enseignants

Les professeurs, formateurs et documentalistes participent à la mission éducative en assurant la fonction première d'une école : **transmettre des savoirs** et permettre l'acquisition de compétences, **éveiller l'intelligence et développer l'esprit critique, favoriser l'apprentissage de la relation à autrui** et **aider à la découverte de la vérité**. « Il s'agit de former la personne humaine en lui donnant le bagage nécessaire pour vivre pleinement sa vie ». Ces objectifs exigent des qualités personnelles, une éthique professionnelle, des compétences acquises en formation initiale et continue. Les professeurs, formateurs et documentalistes exercent leur responsabilité en lien étroit avec les autres personnels de l'établissement. *Art. 49*

### La communauté éducative

Une école catholique est une **communauté éducative** qui rassemble toutes les personnes concourant à la vie de l'établissement, dans la **diversité des fonctions et des âges**. Elle se constitue autour d'un chef d'établissement qui reçoit mission de l'Eglise. Il lui revient d'en assurer l'unité, en donnant à chaque membre de la communauté éducative la possibilité **d'exprimer ses talents au service de tous** (...). *Art. 32*



### Le chef d'établissement

Avec la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de **mission**, le chef d'établissement a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement. *Art. 145*

### Enseignement Catholique et paroisses

Comme pasteur de son peuple, l'évêque est le promoteur et le gardien des écoles catholiques dans la portion de l'Eglise qui lui est confiée. La diversité des écoles, d'une part, et celle des tutelles, d'autre part, implique une coordination qui revient à l'évêque, serviteur de la communion. Il a, en effet, la responsabilité de favoriser l'action concordante des différentes formes de l'apostolat dans son diocèse. Pleinement insérées dans le diocèse où elles se situent, **les écoles catholiques sont en lien avec les autres lieux d'éducation catholique : les paroisses, les aumôneries, la catéchèse**, etc. *Art. 28*

### L'élève

L'école catholique est une communauté sociale participant à la vie des autres communautés humaines, ouverte à la réalité et non repliée sur elle-même. Ainsi, les élèves y grandissent comme des personnes capables de **s'ouvrir plus aux autres, à la réalité du monde, à Dieu et au service universel**. Elle se veut un lieu privilégié pour la formation au sens de l'éthique personnelle et communautaire, au dialogue, à la coopération et au partage des différences. *Art. 119*



### École catholique : une mission en vue du bien commun

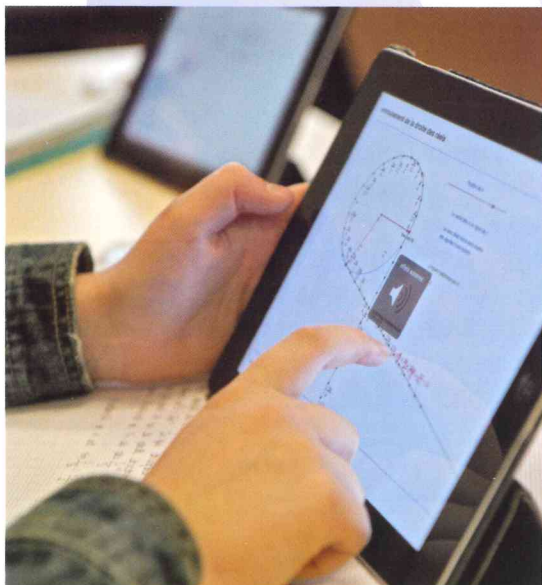
L'école catholique est une école pour tous. Elle porte une **attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté**. (...) Cette attention aux pauvres, aux faibles et aux petits commande à l'école catholique, dans l'ensemble de ses composantes, une **générosité effective** et une **inventivité pédagogique** constante. *Art. 38 & 39*



### Statut de l'Enseignement Catholique en France :

L'insertion de l'école catholique dans la société appelle la claire affirmation de son identité et de son appartenance ecclésiale, condition d'un dialogue authentique.

Ce dialogue de l'école catholique avec la société concourt à la recherche d'une synthèse entre raison, culture et foi, à la connaissance et au partage des traditions et des héritages, à la proposition d'une vision chrétienne de l'homme et d'une éthique de la culture. *Art. 11*



Graphisme : Eric Péro (Spro) - Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

### Le projet éducatif

Le projet éducatif de chaque école, inscrit dans les orientations de la tutelle et du diocèse, est **un cadre de référence** dont se dote la communauté éducative. Il mobilise les énergies de manière convergente, dans le respect de l'autorité ; il oriente et éclaire les décisions à prendre ; il permet aussi d'apprécier la bonne marche de l'école. *Art. 124*

### La mission éducative

Au service de la croissance spirituelle, intellectuelle, physique, affective et morale de tous les acteurs de la vie scolaire, la mission d'enseignement et d'éducation de l'école catholique appelle une participation commune mais différenciée de chaque membre de la communauté éducative. Ainsi, tous les membres des communautés éducatives et, avec eux, ceux qui sont au service de l'Enseignement Catholique à tous niveaux « se font un **devoir de conscience de collaborer en toute responsabilité à la réalisation du projet éducatif commun**, chacun selon son rôle et ses compétences ». *Art. 44*

### Le bénévolat

D'une manière particulière, le bénévolat met en valeur l'engagement personnel et, par l'exemple, éduque au **sens de la gratuité, du don de soi et du service des autres**. Il est une caractéristique essentielle de l'Enseignement Catholique. *Art. 60*

### L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

L'organisme de gestion a la responsabilité de la **gestion économique, financière et sociale** d'un ou plusieurs établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement Catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé. *Art. 134*

L'action des gestionnaires est référée à l'Évangile et met en œuvre les principes de la pensée sociale de l'Église, en matière de promotion du **bien commun**, de **subsidiarité** et de responsabilités partagées, de justice dans les rapports entre les personnes et dans le dialogue social, de solidarité avec les autres écoles catholiques et de service des moins favorisés dans la société. *Art. 135*